Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 26974

Intitulé

Manager d'établissements gérontologiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Association nationale de formation en gérontologie (ANFG) Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s): Code(s) NSF:

330 Spécialites plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La fonction de manager d'établissements gérontologiques est commune à l'établissement (EHPAD) et au service de soins à domicile. Si les missions sont similaires, certaines différences sont inhérentes aux structures d'exercice.

Mais sa responsabilité première n'en reste pas moins de donner le cap, la direction, d'impulser la dynamique.

Comme le titre de sa fonction l'indique, le manager d'établissements gérontologiques est responsable du service dont il a la charge, tant auprès du personnel salarié que de la gestion économique, administrative et logistique de la structure (résidence ou service d'intervention à domicile).

Il est le garant du projet politique défini par le Conseil d'administration ou les autorités sanitaires et veille à la qualité des prestations proposées (bien-être des résidents ou des personnes aidées, respect des individus comme des engagements pris...).

Il assure la gestion des relations avec les acteurs locaux du secteur sanitaire et social et l'ensemble des financeurs publics ou privés (dans le cadre d'un service d'intervention à domicile),

Il contribue à la reconnaissance et à la valorisation de la résidence ou du service au sein de son environnement régional.

- . Il est le garant d'une gestion des Ressources humaines adaptées au contexte
- . Il maintient un lien étroit avec les familles, les proches des résidents La certification atteste que le titulaire est capable de :
- 1 Définir et mettre en oeuvre des projets d'établissements gérontologiques
- Définition d'une politique générale d'établissement
- Elaboration de projet de vie, de projet de soins et de projet social
- 2 Gérer administrativement et financièrement des établissements gérontologiques
- Contrôle des cadres et des obligations administratives
- Construction et suivi de budgets
- 3 Manager des équipes et gérer les ressources
- Recrutements et organisations d'équipes d'encadrements et de soignants
- Management d'équipes d'établissements
- Evaluation et formation de personnels
- 4 Contrôler l'accueil et les prises en charge de patients
- Définition de cadres de prise en charge de résidents
- Accompagnement de familles de résidents
- Contrôles et suivis d'évolutions de résidents
- 5 Mettre en oeuvre les démarches qualité
- Structuration et déclinaison de démarches qualité
- Evaluation de résultats de démarches qualité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- · Les secteurs public et privé,
- \cdot Le secteur associatif relevant de la prise en charge des personnes âgées
- · Les groupes du secteur privé commercial
- · Les associations gestionnaires du secteur privé à but non lucratif
- · Les collectivités territoriales (CCAS, conseils généraux...)
- · Les organismes de protection sociale (mutuelles de santé...)
 - \cdot Directeur d'une maison de retraite
- · Directeur d'EHPA (établissement d'hébergement pour personnes âgées)
- · Directeur d'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)
- \cdot Directeur de foyer-logement

- · Chargé de mission attaché aux actions en faveur des personnes âgées
- · Directeur d'accueil de jour
- · Directeur de SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile)
- · Directeur de SAD (Service à domicile)

Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>J1502</u>: Coordination de services médicaux ou paramédicaux

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1301: Accompagnement médicosocial

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après formation, la certification comporte cinq composantes principales :

- 1 Mise en situation professionnelle : élaboration d'un projet d'établissement gérontologique
- 2 A partir de documents comptables de synthèse, réalisation et présentation d'une analyse de la gestion comptable et financière d'un établissement.
- 3 Présentation orale : analyse d'une politique de gestion des ressources humaines d'un établissement gérontologique
- 4 Rédaction et soutenance d'un mémoire de recherche sur l'importance de l'accompagnement de résidents d'établissements
- 5 Réalisation d'un audit qualité d'un établissement gérontologique sur un des points du projet de vie.

Pour obtenir la totalité de la certification, le candidat doit se voir valider par le jury de délivrance globale du titre, l'ensemble des blocs de compétences. Aucun bloc de compétences n'est optionnel.

En cas de validation partielle par le jury de VAE, le candidat peut obtenir les compétences qui lui manquent en acquérant un bloc de compétences.

Chaque bloc de compétence est certifié. Il donne lieu à une évaluation et une validation. L'intitulé du certificat délivré pour un bloc correspond à l'intitulé du bloc.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 26974 - Définition et mise en œuvre de projets d'établissements gérontologiques	Descriptif - Etablir un projet d'établissement adapté à une structure donnée en fonction de types d'accueils envisagés Rédiger un projet de vie, un projet de soin et un projet social - Développer des prestations d'accueil et d'accompagnement adaptées à des centres Modalités d'évaluation Elaboration d'un projet d'établissement gérontologique Modalité de certification Un certificat de compétences attestées selon les modalités
	d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 1er bloc de compétence ;
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 26974 - Gestion administrative et financière d'établissements gérontologiques	Descriptif - Analyser des documents comptables de synthèse pour évaluer la qualité de gestion d'un centre - identifier des axes d'amélioration de sa rentabilité identifier les possibilités et modalités de financement d'un projet donné (aménagement, rénovation, agrandissement, etc.). Modalités d'évaluation Analyse de la gestion financière d'un établissement Modalité de certification Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la validation du 2ème bloc de compétence;

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de	Descriptif
la fiche n° 26974 -	- Analyser des documents présentant le cadre et les résultats du
Management d'équipes et	management des ressources humaines au sein d'un établissement
gestion de ressources	pour identifier des points d'améliorations
	- Evaluer des impacts de politiques de gestion des ressources
	humaines sur des qualités d'accueil et d'accompagnement de
	résidents
	- Estimer des impacts prévisionnels de modes de management sur
	des performances et des résultats d'équipes
	Modalités d'évaluation
	Analyse d'une politique de gestion des ressources humaines d'un
	établissement gérontologique
	Modalité de certification
	Un certificat de compétences attestées selon les modalités
	d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la
	validation du 3ème bloc de compétence ;
Bloc de compétence n°4 de	Descriptif
la fiche n° 26974 - Contrôles	- Analyser des politiques d'accueil et de prises en charge de
d'accueils et de prises en	résidents
charge de patients	- Evaluer des bien-être de personnels accompagnants
	d'établissements
	- Identifier des initiatives et des accompagnements originaux
	- Définir des standards d'accompagnements pour des typologies de
	résidents
	Modalités d'évaluation
	Rédaction d'un mémoire de recherche sur l'importance de
	l'accompagnement de résidents d'établissements
	Modalité de certification
	Un certificat de compétences attestées selon les modalités
	d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la
	validation du 4ème bloc de compétence.
Bloc de compétence n°5 de	Descriptif
la fiche n° 26974 - Mise en	- Structurer des démarches d'audits permettant d'évaluer le respect
œuvre de démarches qualité	des engagements de l'établissement.
	- Etudier des projets de vie d'établissements
	- Evaluer des mises en œuvre de démarches
	- Préconiser des améliorations
	Modalités d'évaluation
	Audit qualité d'un établissement gérontologique
	Modalité de certification
	Un certificat de compétences attestées selon les modalités
	d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat.e à l'issue de la
	validation du 5ème bloc de compétence ;

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINO	N COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut	X	5 personnes :
d'élève ou d'étudiant		- 4 professionnels du secteur non
		intervenant dans
		l'établissement, dont l'un est président du
		jury
		(2 membres du collège employeur et 2
		membres du
		collège employé)
		- Le Directeur Pédagogique de l'ANFG

En contrat d'apprentissage		Х	
Après un parcours de formation continue	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employeur et 2 collège employé) - Le Directeur Pédagogique de l'ANFG
En contrat de professionnalisation	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employé) - Le Directeur Pédagogique de l'ANFG
Par candidature individuelle	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employeur et 2 collège employé) - Le Directeur Pédagogique de l'ANFG
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		5 personnes : - 4 professionnels du secteur non intervenant dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 membres du collège employeur et 2 membres du collège employeur et 2 collège employé) - Le Directeur Pédagogique de l'ANFG

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		Х

Accessible en Nouvelle Calédonie	X
Accessible en Polynésie Française	Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Manager d'établissements gérontologiques" avec effet au 02 janvier 2010, jusqu'au 04 octobre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

25 à 35 titulaires par an

Autres sources d'information :

http://www.anfg.fr/

Lieu(x) de certification :

Association nationale de formation en gérontologie (ANFG) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Hérault (34) [Montpellier] Association Nationale de Formation en Gérontologie (A.N.F.G.)

Le Millénaire - 35 allée J.M. Tjibaou - 34000 MONTPELLIER

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Association Nationale de Formation en Gérontologie (A.N.F.G.)

Le Millénaire – 35 allée J.M. Tjibaou – 34000 MONTPELLIER

Historique de la certification :